

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'aménagement du
territoire et de la décentralisation

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 26 mai 2025

**portant délégation de signature d'ordonnateur secondaire (direction interrégionale de la
sécurité de l'aviation civile Nord)**

NOR : ATDA2513137S
(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 73 et 162 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 15 février 2024 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord ;

Vu la convention de délégation de gestion du 21 décembre 2021 entre la DSAC Nord et le secrétariat interrégional Nord,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « Contrôle et exploitations aériens » à :

M. François Théoleyre, ingénieur général de classe exceptionnelle des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord ;

Mme Florence Leblond, ingénieure hors classe des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe au directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord, chargée des affaires techniques ;

Mme Christelle Dégardin, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe de cabinet.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « Contrôle et exploitations aériens », dans la limite de 15 000 euros hors taxes, à :

Mme Julie Roudet, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale, cheffe du département « surveillance Roissy » ;

M. Franck Besse, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjoint au chef du département « surveillance Roissy » ;

M. Laurent Breton, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe, délégué Hauts-de-France Nord ;

M. Florian Linke, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, délégué des Hauts-de-France ;

M. Pascal Miara, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, adjoint au délégué Hauts-de-France Sud.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et les accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur à :

M. François Théoleyre, ingénieur général de classe exceptionnelle des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord ;

Mme Florence Leblond, ingénieure hors classe des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe au directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord, chargée des affaires techniques ;

Mme Christelle Dégardin, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de cabinet.

Article 4

La décision du 20 janvier 2025 portant délégation de signature d'ordonnateur secondaire (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord) est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation.

Fait le 26 mai 2025

R. THUMMEL